

SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'ÉTAT DU QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2025

SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'ÉTAT DU QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2025

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	4 - 5
État des résultats	6
État de l'évolution de l'actif net	7
État des flux de trésorerie	8
Bilan	9
Notes complémentaires	10 - 16
Renseignements complémentaires	17 - 18

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Syndicat des professeurs de l'État du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Syndicat des professeurs de l'État du Québec (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 4 et 5, fait partie intégrante de notre rapport.



Par Chantal Végiard, CPA auditrice

Longueuil, le 20 mai 2025

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'ÉTAT DU QUÉBEC

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025	2024
Produits		
Cotisations et droits d'entrées	730 299 \$	717 800 \$
Ristournes	<u>63</u>	<u>40</u>
	<u>730 362</u>	<u>717 840</u>
Charges		
Honoraires (annexe A)	405 272	416 259
Conseils et congrès (annexe B)	33 179	31 782
Comités (annexe C)	18 711	18 019
Frais de fonctionnement (annexe D)	<u>114 600</u>	<u>109 683</u>
	<u>571 762</u>	<u>575 743</u>
Excédent des produits sur les charges d'exploitation	158 600	142 097
Autres produits (charges) (annexe E)	<u>297 022</u>	<u>237 018</u>
Excédent des produits sur les charges	<u><u>455 622</u></u> \$	<u><u>379 115</u></u> \$

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'ÉTAT DU QUÉBEC

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	Fonds des immobilisations	Non affecté	2025 Total	2024 Total
Solde au début				
Déjà établi	20 184 \$	2 073 120 \$	2 093 304 \$	1 702 963 \$
Redressement sur exercices antérieurs (note 11)	<u>-</u>	<u>(14 864)</u>	<u>(14 864)</u>	<u>(3 638)</u>
	20 184	2 058 256	2 078 440	1 699 325
Excédent des produits sur les charges	(5 301)	460 923	455 622	379 115
Investis en immobilisations	<u>5 921</u>	<u>(5 921)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u><u>20 804</u></u> \$	<u><u>2 513 258</u></u> \$	<u><u>2 534 062</u></u> \$	<u><u>2 078 440</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'ÉTAT DU QUÉBEC

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	455 622 \$	379 115 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	5 301	5 370
Gain non matérialisé sur placements	<u>(136 155)</u>	<u>(139 660)</u>
	324 768	244 825
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 7)	<u>(55 822)</u>	<u>33 239</u>
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	<u>268 946</u>	<u>278 064</u>
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 921)	(1 964)
Produit de la cession des placements	408 983	394 296
Gain matérialisé sur placements	(104 216)	(53 045)
Acquisition de placements	<u>(470 325)</u>	<u>(574 342)</u>
Sorties de fonds nettes liées aux activités d'investissement	<u>(171 479)</u>	<u>(235 055)</u>
Activité de financement		
Dû aux administrateurs, sans intérêt ni modalité de remboursement	<u>(2 277)</u>	<u>1 136</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	95 190	44 145
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>226 957</u>	<u>182 812</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>322 147 \$</u>	<u>226 957 \$</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'ÉTAT DU QUÉBEC

BILAN

31 MARS 2025

	2025	2024
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	322 147 \$	226 957 \$
Débiteurs (note 3)	56 177	39 090
Frais payés d'avance	<u>36 493</u>	<u>956</u>
	<u>414 817</u>	<u>267 003</u>
Placements à la juste valeur (note 4)	2 228 876	1 927 163
Dépôt de garantie	6 000	6 000
Immobilisations corporelles (note 5)	<u>20 804</u>	<u>20 184</u>
	<u>2 255 680</u>	<u>1 953 347</u>
	<u><u>2 670 497</u></u> \$	<u><u>2 220 350</u></u> \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 6)	132 955 \$	136 153 \$
Dû aux administrateurs sans intérêt avec modalité de remboursement	<u>3 480</u>	<u>5 757</u>
	<u>136 435</u>	<u>141 910</u>
Actif net		
Investis en immobilisations	20 804	20 184
Non affecté	<u>2 513 258</u>	<u>2 058 256</u>
	<u>2 534 062</u>	<u>2 078 440</u>
	<u><u>2 670 497</u></u> \$	<u><u>2 220 350</u></u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Engagement contractuel (note 10)

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur



1. Statut et nature des activités

Le Syndicat des Professeurs de l'État du Québec est une association de salariés constituée le 8 septembre 1965 en vertu de l'arrêté au conseil numéro 1735, dont la mission est l'étude, la défense et le développement des intérêts professionnels, économiques et sociaux de ses membres. De même, il vise la promotion de la condition enseignante et la création d'émulations motivant la prestation d'enseignement. Le syndicat est exonéré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilisation des produits

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement certain. Les produits tirés de la vente sont comptabilisés lorsque les produits sont livrés aux clients, c'est-à-dire que le titre de propriété est transféré aux clients.

Comptabilisation des cotisations et droits d'entrées

Les cotisations et droits d'entrées sont constatés à titre de produits lorsque les journées sont travaillées.

Ristournes

Les ristournes sont comptabilisées sur une base de caisse.

Placements

Les revenus de placement comprennent les revenus de dividendes et d'intérêts, les gains et pertes de placement réalisés lors de la vente des placements évalués au coût après amortissement, ainsi que les gains et pertes non matérialisés sur les placements évalués en juste valeur.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé alors que les produits de dividendes sont constatés à la date de déclaration. Les gains sur les placements sont constatés au moment où ils se produisent.

2. Principales méthodes comptables (suite)**Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles amortissables.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Matériel informatique	30 %
Équipement	20 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Conversion des opérations et éléments libellés en monnaies étrangères

L'organisme utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses opérations libellées en monnaies étrangères.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs et du dû aux administrateurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Comptabilité de l'actif net

L'actif net investi en immobilisations présente les actifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'ÉTAT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

2. Principales méthodes comptables (suite)**Comptabilité de l'actif net (suite)**

L'actif net non affecté rend compte des activités du syndicat en matière de prestation de services et d'administration et présente les ressources non affectées.

3. Débiteurs

	2025	2024
Cotisations à recevoir	<u>56 177 \$</u>	<u>39 090 \$</u>

4. Placements à la juste valeur

	2025	2024
Titres de participation et actions	874 827 \$	886 584 \$
Titres et fonds à revenu fixe	1 162 418	907 201
Autres actifs	<u>191 631</u>	<u>133 378</u>
	<u>2 228 876 \$</u>	<u>1 927 163 \$</u>

5. Immobilisations corporelles

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel informatique	21 110 \$	11 993 \$	9 117 \$	5 704 \$
Équipement	<u>57 357</u>	<u>45 670</u>	<u>11 687</u>	<u>14 480</u>
	<u>78 467 \$</u>	<u>57 663 \$</u>	<u>20 804 \$</u>	<u>20 184 \$</u>

SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'ÉTAT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

6. Créditeurs

	2025	2024
Comptes fournisseurs et frais courus	130 164 \$	133 987 \$
Retenues à la source	418	419
Salaires courus à payer	<u>2 373</u>	<u>1 747</u>
	<u>132 955 \$</u>	<u>136 153 \$</u>

7. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2025	2024
Débiteurs	(17 087) \$	(3 768) \$
Frais payés d'avance	(35 537)	(457)
Créditeurs	<u>(3 198)</u>	<u>37 464</u>
	<u>(55 822) \$</u>	<u>33 239 \$</u>

8. Opérations entre apparentés

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par l'organisme avec des apparentés au cours de l'exercice :

	2025	2024
Honoraires		
Allocations forfaitaires	20 000 \$	18 000 \$

La totalité de l'allocation forfaitaire a été versée à la présidence du syndicat. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

	2025	2024
Dû aux administrateurs	3 480 \$	5 757 \$

SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'ÉTAT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

9. Instruments financiers**Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié à ses débiteurs.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses membres et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

L'organisme réalise des ventes et effectue des achats en lien avec ses placements en monnaies étrangères. Par conséquent, certains éléments d'actifs sont exposés aux fluctuations des devises. Au 31 mars 2025, les actifs libellés en monnaies étrangères et convertis en dollars canadiens, sont les suivants :

	2025		2024	
	Dollars américains \$ US	Dollars canadiens \$	Dollars américains \$ US	Dollars canadiens \$
Encaisse	152	218	1 003	1 362
Placements à la juste valeur	194 273	279 287	182 908	248 279



SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'ÉTAT DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

9. Instruments financiers (suite)**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est principalement exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des actions cotées en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

10. Engagement contractuel

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 95 133 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2026	60 084 \$
2027	<u>35 049</u>
	<u><u>95 133</u></u> \$

11. Redressement des exercices antérieures

Des redressements ont été nécessaires aux années 2023 et 2024 afin de refléter une comptabilité d'exercice pour le poste « Ristournes aux sections locales ». Pour 2024, la dépense augmente de 11 226 \$. Pour 2023, la dépense augmente de 3 638 \$.

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.



SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'ÉTAT DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025	2024
Annexe A - Honoraires		
Salaires et avantages sociaux	106 004 \$	93 219 \$
Allocations forfaitaires	20 000	18 000
Arbitrages	14 926	8 509
Honoraires juridiques	120 992	85 093
Libérations pour activités syndicales de l'agent de grief	43 495	48 698
Libérations pour activités syndicales du président	58 543	110 316
Libérations pour activités syndicales officiers	27 779	39 243
Promotions et représentations	<u>13 533</u>	<u>13 181</u>
	<u>405 272 \$</u>	<u>416 259 \$</u>
Annexe B - Conseils et congrès		
Bureau S.P.E.Q.	8 569 \$	14 418 \$
Conseil des réseaux et congrès	349	-
Conseil réseau - CMADQ	2 050	2 150
Conseil réseau - MIFI	4 531	350
Ristournes aux sections locales	<u>17 680</u>	<u>14 864</u>
	<u>33 179 \$</u>	<u>31 782 \$</u>
Annexe C - Comités		
CMADQ (Culture)	1 944 \$	- \$
MIFI (Immigration)	816	195
Assurances	-	359
Comité de relation de travail (CMMRP)	1 788	1 611
Conseil exécutif	3 514	5 111
Griefs	3 655	5 448
Négociations	6 742	5 151
Surveillance des finances	<u>252</u>	<u>144</u>
	<u>18 711 \$</u>	<u>18 019 \$</u>

SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'ÉTAT DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025	2024
Annexe D - Frais de fonctionnement		
Assurances	1 243 \$	1 201 \$
Expédition	-	180
Formation	-	756
Frais bancaires	438	449
Frais de vérification	9 773	9 543
Honoraires professionnels	-	2 300
Loyer	58 553	58 538
Papeterie, informatique et fournitures de bureau	25 064	17 073
Secrétariat	956	928
Télécommunications	13 272	13 345
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>5 301</u>	<u>5 370</u>
	<u>114 600 \$</u>	<u>109 683 \$</u>
Annexe E - Autres produits (charges)		
Dividendes et autres revenus de placements	81 156 \$	64 968 \$
Frais de courtage	(24 505)	(20 655)
Gain (perte) non matérialisé	136 155	139 660
Gain sur cession de placements	<u>104 216</u>	<u>53 045</u>
	<u>297 022 \$</u>	<u>237 018 \$</u>